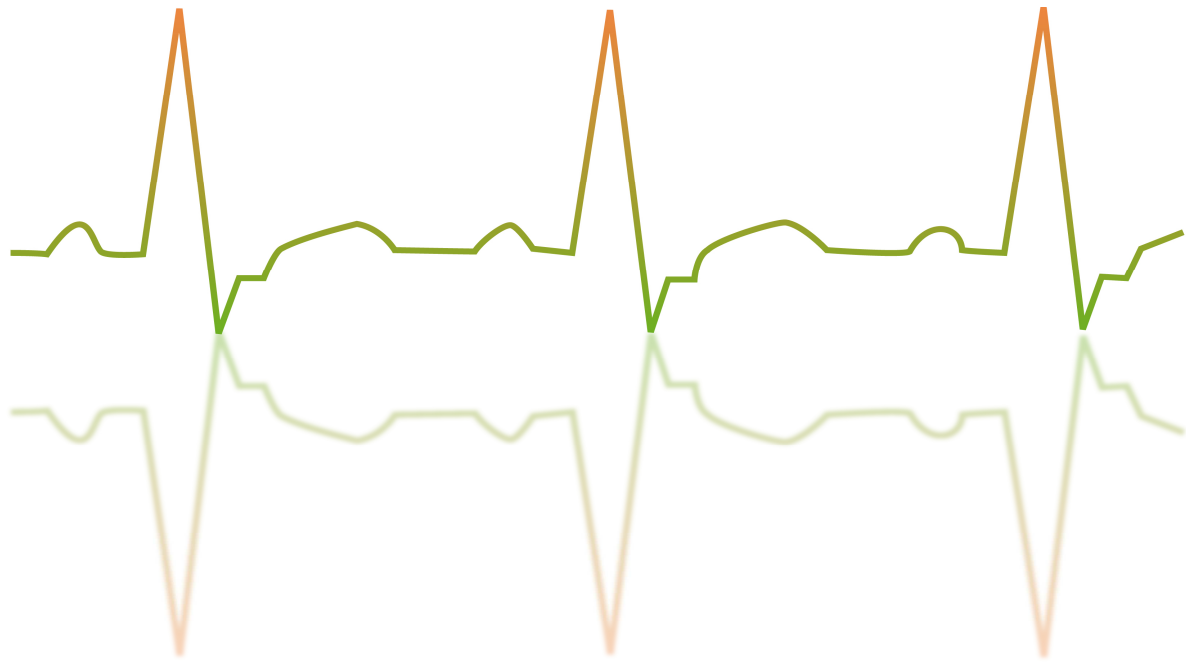




Rapport financier 2024

version 1.0 du 12 mai 2025

Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne

Direction des Affaires Financières



Sommaire :

- P. 04 Introduction
- P. 06 Tome 1 : Les comptes annuels
- P. 16 Tome 2 : L'exécution budgétaire
- P. 28 Annexes

Résumé :

Le présent document constitue le rapport financier de l'exercice 2024 du CHU Dijon Bourgogne prévu à l'article R.6145-44 du Code de la Santé Publique pour l'ensemble des établissements publics de santé. Le rapport financier est un document de synthèse unique, commun à l'ordonnateur et au comptable qui accompagne le compte financier de l'établissement.

Textes de référence :

- Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6145-44 et R.6145-61-4
- Arrêté du 18 décembre 2023 modifiant les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé

Diffusion :

- Membres du conseil de surveillance, de la commission médicale d'établissement et du comité social d'établissement.
- Membres du directoire.
- Membres du comité de direction.
- Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.
- Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

	CONCEPTION	
NOM	Pascal TAFFUT	Dominique DIMEY
FONCTION	Directeur des affaires financières et du contrôle interne	Cheffe de service comptable
SIGNATURE	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>

	VERIFICATION ET APPROBATION	
NOM	Alain BONNIN	Freddy SERVEAUX
FONCTION	Président de la Commission Médicale d'Etablissement	Directeur Général
SIGNATURE	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>

Introduction

Introduction

L'exercice 2024 du CHU Dijon Bourgogne, qui s'est ouvert par la visite officielle du Premier Ministre le 13 janvier, a été marqué par le début de la mise en œuvre de son projet d'établissement pour la période 2024-2028 structurant ses priorités en matière de soins, d'enseignement, de formation, de recherche, de dialogue social, de responsabilité environnementale et de cadre managérial, et tout particulièrement par l'adoption d'un schéma directeur immobilier découlant de la vision stratégique à horizon 10-15 ans. Au soutien de la réalisation de ces objectifs, un ambitieux plan d'investissement pour cette même période, à hauteur de 632 millions d'euros, a été présenté.

De façon générale, au cours de l'année 2024, le CHU Dijon Bourgogne (CHU) a assuré :

- Le maintien de l'activité comme fil conducteur : l'accent a été mis particulièrement sur le recrutement de personnels non médicaux, notamment soignants, à la fois pour combler les postes vacants mais également pour accompagner des projets émergents, ainsi que développer de nouveaux métiers transverses soignants (Infirmières en pratiques avancées / IDE de coordination de parcours de soins par exemple. L'activité globale de l'établissement s'en est ressentie puisqu'elle a connu une augmentation de +3,7% (en séjours), portée essentiellement par l'activité ambulatoire (+5,4%) et l'hospitalisation complète (+3%). Ces résultats sont à nuancer par la baisse relative de l'activité de dialyse (-2,2%) suggérant l'atteinte maximale des capacités de prise en charge du Centre d'Hémodialyse de 23 places, et d'une confirmation de la tendance baissière structurelle des naissances (-1,2%) dans un contexte démographique national et régional en net recul. Cette tendance est également à mettre en regard avec le vieillissement de la population de l'ex-région Bourgogne, également structurel et qui s'accélère, aboutissant à un nombre croissant de patients âgés poly-pathologiques dont la prise en charge dans les meilleures conditions constitue, et constituera à l'avenir, un défi de santé publique majeur. On note également une légère baisse de la durée moyenne de séjour en hospitalisation complète (-2,2%) traduisant les effets d'ajustements organisationnels internes ; lesquels sont d'autant plus significatifs que les difficultés d'aval sanitaires (SSR, HAD) comme médico-social (EHPAD) ont été constatés de nouveau tout au long de l'exercice.
- La réalisation ou le lancement de travaux d'extension au soutien de l'activité : à la dynamique de retour à une activité normalisée sans crises exogènes par trop impactantes, s'adjoignent plusieurs projets architecturaux et organisationnels d'envergure qui ont été menés à terme ou lancés au cours de l'année 2024. Ce fut notamment le cas de l'Institut de la fertilité, nouveau bâtiment original, novateur et inédit dans un hôpital français en ce qu'il regroupe dans une approche pluridisciplinaire et holistique l'ensemble des compétences clinico-biologiques indispensables au parcours de PMA. Parallèlement, les travaux inhérents à l'édification d'un bâtiment dédié à l'activité d'odontologie ont été lancés, quand ceux inhérents au nouvel EHPAD et à la nécessaire rénovation du SSR gériatrique se sont poursuivis.
- Un maintien significatif de la dynamique d'investissement sur ses plateaux techniques : afin de demeurer un établissement innovant et attractif, le CHU Dijon Bourgogne se doit de maintenir un niveau d'investissement fort sur son plateau technique d'excellence. C'est dans ce cadre qu'il a fait l'acquisition d'un 3^{ème} robot chirurgical, faisant de l'établissement l'un des mieux dotés de France sur cet équipement. L'offre de soins s'est également enrichie d'un Institut du Rachis.
- Une stratégie scientifique à visée européenne : la stratégie scientifique retenue par la gouvernance du CHU s'articule désormais autour de 4 axes structurants : Immunité-Inflammation-Métabolisme (IMM), Interactions Œil-Cœur-Cerveau (IOCC), Approche Intégrative de la prise en charge oncologique et hématologique (INOHI) et les maladies rares de la génomique aux innovations thérapeutiques symbolisé par la mise en œuvre de PERIGENOMED. Un domaine d'émergence complète cette stratégie, sur la thématique de la plasticité sensomotrice et cognitive.
- Des ambitions renouvelées s'appuyant sur des socles : 15^{ème} établissement de santé français au classement annuel du magazine le Point, le CHU Dijon Bourgogne a pour ambition de figurer dans le top 10 des CHU leaders nationaux reconnus pour leur offre de soin, de recherche et d'enseignement grâce à ses projets structurés et structurants, tant sur le volet médico-soignant qu'en termes d'innovation et de recherche.

Fin 2024, le CHU demeurait robuste dans ses missions de proximité comme de recours départemental et régional, résolument confiant dans ses forces, et ambitieux dans le développement de son offre d'excellence territoriale et de recours au service de nos concitoyens.

Tome 1 : Les comptes annuels

Présentation des principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes du CHU Dijon Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité,
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes, sauf changements justifiés par les évolutions réglementaires et décrits ci-après,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. Les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé, modifiés par l'arrêté du 29 novembre 2018, modifiés par l'arrêté du 28 novembre 2019, modifiés par l'arrêté du 29 décembre 2020, modifiés par l'arrêté du 17 décembre 2021, modifiés par l'arrêté du 20 décembre 2022, modifiés par l'arrêté du 18 décembre 2023 comportent en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21.

Changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections de bilan

Aucun changement de méthode comptable ni correction d'erreur n'a été effectué dans le cadre de la certification.

Méthode d'évaluation des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale retenue est la suivante : les investissements dont la valeur est supérieure à 500 € TTC, qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations.

Entrée dans le patrimoine des immobilisations :

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Elles sont comptabilisées pour leur montant TTC.

Méthode d'évaluation des amortissements

La méthode d'amortissement pour l'exercice 2024 est linéaire à compter de la date de mise en service ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

Les taux sont fixés en fonction de la catégorie de bien et des spécificités d'utilisation.

Immobilisations	Méthodes	Durée
Bâtiments	Linéaire	10/15/30/45 ans
Matériel biomédical	Linéaire	5/7 ans
Matériel informatique	Linéaire	5/7 ans
Outillage	Linéaire	7/10 ans
Automobiles et matériel roulant	Linéaire	3/6/10 ans
Mobilier	Linéaire	5/6/7/15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Agencements et installations	Linéaire	10/15 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans

Concernant le non amortissement de la construction financée sous forme d'un Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH), et figurant à l'actif pour un montant de 6,9 M€, il a été pris en considération :

- le fait que le BEH porte sur une construction simple, à savoir une plateforme hospitalière d'approvisionnement sans technologie avancée et avec de faibles contraintes d'entretien ;
- et les dispositions du contrat prévoyant que le potentiel de service initial du bien doit être intégralement conservé à la fin du bail, par le bailleur.

Méthode d'évaluation des stocks

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à une valeur nulle pour les dons.

Les sorties de stocks sont comptabilisées au prix moyen pondéré (PMP).

Méthode d'évaluation des provisions

La méthode d'évaluation des provisions est propre à chaque compte de provisions.

* Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142)

Elles sont estimées à partir des tableaux de détermination des surcoûts des projets d'investissements pour les comptes de résultat principal et annexes.

En ce qui concerne le compte de résultat principal, le tableau de détermination des surcoûts (aides perçues versus frais financiers et amortissements) a permis d'identifier sur la période 2012 à 2015, un rattrapage annuel de dotations aux provisions qui a été effectué par l'établissement pour atteindre le niveau de provision requis, conformément à son projet de retour à l'équilibre financier (PRE) 2012-2013 et à son contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) 2014-2017. Le plan de reprise des provisions relatives au site François-Mitterrand (projet Bocage Central), qui s'élèvent à 32 M€ au 31 décembre 2024, reste à finaliser définitivement.

En ce qui concerne le compte de résultat annexe, le tableau de détermination des surcoûts permet d'identifier la reprise sur provision effectuée annuellement pour compenser les surcoûts liés au projet de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

* Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (compte 153)

Les CET du personnel non médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus en prenant le salaire moyen annuel rapporté à l'Obligation Annuelle de temps de Travail (OAT) de 209 jours.

Les CET du personnel médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus en prenant le salaire moyen annuel rapporté à 209 jours travaillés pour un temps plein.

* Provisions pour risques et charges sur emprunts (compte 152)

Elles sont estimées à partir des tableaux de calcul des surcoûts des emprunts pour les comptes de résultat principal et annexes. L'exercice 2024 n'a pas donné lieu à la constitution d'une provision pour risques et charges sur emprunts.

	Rapport Financier 2024	DAFCGF
		Version n°1.0 du 12/05/2025
		Page 9/46

* Provisions pour risques (compte 151)

Elles sont estimées à partir des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. En ce qui concerne la provision liée aux allocations d'aide au retour à l'emploi, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2024 à partir des indemnités journalières calculées à l'ouverture du dossier et valorisées au regard du nombre de jours restants à indemniser.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux en cours en matière de ressources humaines médicales et non médicales, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2024.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux patients, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2024, et correspondent aux franchises d'assurance.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux de la dotation non affectée, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2024 et correspondent à une estimation des frais à engager.

En ce qui concerne les provisions liées aux ruptures conventionnelles, elles sont estimées à partir de la moyenne de dossiers à traiter annuellement multipliée par le coût moyen des 5 dernières années.

En ce qui concerne les provisions liées à la prime de précarité, elles sont estimées à partir de la liste des praticiens au 31/12/2024, exerçant dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an.

En ce qui concerne la provision liée aux cotisations CNRACL, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2024 à partir des dossiers engagés (devis accepté / facture reçue), des dossiers en attente de factures (devis réceptionné), des dossiers en attente de devis. Les dossiers en attente de devis sont valorisés à partir des coûts moyens constatés sur la base des devis réceptionnés et/ou acceptés pour les dossiers hors année d'étude d'une part et les dossiers avec année d'étude d'autre part. Le taux de conversion des demandes est estimé à 100%.

Le CHU n'ayant pas connaissance des dossiers déposés par des agents ayant été titularisés ou employés en tant que contractuels au CHU Dijon Bourgogne mais actuellement employés dans un autre établissement, aucune provision n'est constituée à ce titre, bien que la charge incomberait in fine au CHU Dijon Bourgogne, selon les dispositions du décret n°2016-1101 du 11 août 2016.

En ce qui concerne la provision liée aux coûts des opérations de désamiantage, elle est estimée au 31/12/2024 à partir des rapports de désamiantage (DTA et DAAT) à date et pour lesquels l'établissement n'a pas programmé de projets d'investissement en lien avec les bâtiments sur lesquels la présence d'amiante a été identifiée.

Méthode de comptabilisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode de calcul des dépréciations de créances

La méthode de calcul des dépréciations de créances est la suivante :

- 100 % des montants en reste des exercices antérieurs à 2024 hors Etat, collectivités locales, organismes publics et Caisses de Sécurité Sociale ;
- Provision au cas par cas des montants en reste à recouvrer de l'exercice 2024.

Méthode d'évaluation et de comptabilisation des séjours à cheval

Contexte

Les recettes afférentes à des séjours d'hospitalisation de Médecine, Chirurgie et Obstétrique débutés en année N et clos en année N+1 (séjours dits « à cheval ») sont valorisées et versées par l'assurance maladie en N+1.

Dans le cadre de la certification des comptes, il est désormais nécessaire d'estimer au plus juste la part de ces recettes correspondant à la partie du séjour qui s'est déroulé sur l'année N et de comptabiliser ces recettes sur l'exercice N par une écriture de produits à recevoir.

Les recettes concernées sont celles liées aux séjours décrits précédemment mais aussi aux molécules onéreuses, médicaments sous ATU et Dispositifs Médicaux Implantables dispensés sur l'exercice N durant ces séjours.

Les recettes concernées sont exclusivement celles versées par l'assurance maladie, c'est-à-dire des recettes de titre 1 (valorisées en GHS sur e-pmsi). Les autres recettes liées à ces séjours, ticket modérateur, forfait journalier, ticket modérateur forfaitaire (recettes de titre 2) sont déjà rattachées à l'exercice dans le respect des règles comptables lors des opérations de clôture réalisées par la facturation.

Méthodologie

Au vu des éléments précités, le calcul de la recette à recevoir s'effectue selon les règles décrites dans le guide des règles de facturation des soins dispensés par les établissements de santé (version du 15/09/2009).

- Estimation des recettes en GHS des séjours à cheval par le département d'information médicale : cette estimation est basée sur le Prix Moyen de la Journée par service, calculé à partir des durées de séjours et la valorisation des patients mono-service.
- Répartition des recettes estimées entre les exercices N et N+1 au prorata des journées passées respectivement sur N et N+1.
- Application du coefficient prudentiel égal à 1 pour 2024.
- Application du taux de facturabilité de l'année 2024.

Pour les Molécules Onéreuses, médicaments sous ATU et Dispositifs Médicaux Implantables, les données sont suivies mensuellement par le DIM à partir des fichiers FICHCOMP, qui font également l'objet d'un envoi sur e-pmsi. Ces médicaments et dispositifs coûteux sont remboursés à 100% par l'assurance maladie sur la base de tarifs de référence.

Ecritures Comptables

La recette à recevoir est comptabilisée sur les comptes budgétaires suivants :

- H/7311110 pour la partie tarification des séjours.
- H/731121 pour les molécules onéreuses remboursables en sus des séjours.
- H/73113 pour les dispositifs médicaux remboursables en sus des séjours.

Pour les séjours à cheval 2024/2025, les montants suivants ont été comptabilisés en recettes à recevoir :

Séjours	7 125 499,45 €
Molécules onéreuses en sus	261 890,27 €
Dispositifs médicaux en sus	146 167,14 €

Pour les séjours à cheval 2023/2024, les montants suivants avaient été comptabilisés en recettes à recevoir à la clôture de l'exercice précédent :

Séjours	6 729 168,35 €
Molécules onéreuses en sus	771 461,00 €
Dispositifs médicaux en sus	84 703,67 €

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent des prestations de maintenance de la Direction des Systèmes d'Information, de la Direction des Services Techniques, de la Direction des Affaires Financières payées en 2024 au titre de 2025 sur le compte de résultat principal.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des recettes de titre 1 et de titre 3 du compte de résultat principal et des comptes de résultats annexes.

Les recettes de dotations MIGAC et FIR sont enregistrées en produits constatés d'avance pour la part non consommée en N.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Présentation des évolutions du bilan de 2024

Les évolutions de l'exercice 2024 ont été les suivantes pour l'actif et le passif du bilan.

1. L'actif du bilan :

Immobilisations	2023	2024	Evol 2024/2023	Poids net (2024)
Immobilisations incorporelles	30 845 149	32 813 506	6,38 %	1,36 %
Amortissements	-25 953 742	-27 736 804	6,87 %	
Immobilisations corporelles	1 032 661 092	1 081 448 294	4,72 %	89,66 %
Amortissements	-714 932 679	-747 909 133	4,61 %	
Immobilisations financières	40 029 082	33 395 178	-16,57 %	8,98 %
Actif net immobilisé	362 648 902	372 011 041	2,58 %	3,64 %

L'actif net immobilisé de l'établissement se décompose en « Immobilisations incorporelles » pour 1,36%, en « Immobilisations corporelles » pour 89,66% et pour 8,98% en « Immobilisations financières ».

Ce dernier poste baisse légèrement en raison du versement de la fraction annuelle (6 657 404€) de la dotation au titre de restauration des capacités financières instaurée dans le cadre de la LFSS 2021 (article 50).

Stocks et créances, valeurs mobilières et disponibilités

	2023	2024	Evol 2024/2023	Poids net (2024)
Stocks et en-cours	15 248 809	19 838 935	30,10 %	4,83 %
Créances d'exploitation	114 800 286	92 780 231	-19,18 %	21,26 %
Dépréciations	-4 550 663	-5 421 981	19,15 %	
Créances diverses	21 214 298	50 213 212	136,70 %	12,46 %
Dépréciations	-3 696 403	-3 866 493	4,60 %	
Disponibilités	194 293 272	192 328 911	-1,01 %	-12,10 %
Charges constatées d'avance	1 449 856	3 918 126	170,24 %	
Actif circulant	338 759 455	349 790 941	3,26 %	1,34 %

La valeur du stock final poursuit sa progression avec une augmentation cette année de 30% en clôture. Il est rappelé que depuis 2015, les stocks inventoriés dans les magasins près des services sont intégrés à ce total.

La « créance de l'article R174-1-9, dite de l'article 58 » envers la Sécurité sociale reste du même montant que les années antérieures (soit 1 174 766,38 €) ; elle est comptabilisée parmi les créances d'exploitation.

Le montant de la dépréciation des créances d'exploitation continue de progresser qu'il s'agisse des créances « Hospitalisés et consultants » ou des créances « Recettes diverses », une évolution à mettre en perspective, au regard du volume des restes à recouvrer sur exercices courants et antérieurs, notamment s'agissant des « hospitalisés et consultants » avec +26% et « Autres tiers payants » avec +16 %.

Le niveau des disponibilités reste stable (-1%).

Comptes de régularisation

	2023	2024	Evol 2024/2023
Dépense à classer / régulariser	1 013 408	2 428 688	139,66 %

NB : Le solde des comptes de régularisation débiteurs correspond aux flux financiers reçus et exploités, à cheval sur deux exercices.

Total du bilan	2023	2024	Evol 2024/2023
Total brut de l'actif	1 451 555 251	1 509 165 081	3,97 %
Amortissement / dépréciations	-749 133 487	-784 934 411	4,78 %
Total net de l'actif	702 421 764	724 230 670	3,10 %

2. Le passif du bilan :

Capitaux propres	2023	2024	Evol 2024/2023
Apports	125 275 595	126 509 592	0,99 %
Réserves	27 391 437	27 743 046	1,28 %
Report à nouveau – Excédent	90 989 127	112 848 954	24,02 %
Report à nouveau – Déficit	-4 592 421	-5 173 848	12,66 %
Résultat	21 630 009	2 597 868	-87,99 %
Subvention d'investissement	20 575 906	24 195 523	17,59 %
Provisions réglementées	32 738 365	32 709 465	-0,09 %
Capitaux propres (Total I)	314 008 018	321 430 601	2,36 %

Les capitaux propres progressent légèrement (+ 2,36%) en dépit d'une forte chute du résultat (-88%) qui demeure toutefois positif.

Provisions pour risques et charges

	2023	2024	Evol 2024/2023
Provisions pour risques	11 890 532	11 549 699	-2,87 %
Provisions pour charges	35 560 668	40 471 336	13,81 %
Provisions pour risques et charges (Total II)	47 451 200	52 021 035	9,63 %

Les montants des provisions pour charges poursuivent leur progression encore en 2024.

<u>Dettes financières</u>	2023	2024	Evol 2024/2023
Emprunts obligatoires	0	0	
Emprunts auprès d'établissements d	214 335 628	202 943 816	-5,31 %
Emprunts et dettes financières divers	14 369 978	12 451 522	-13,35 %
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	
Dettes financières	228 705 606	215 395 338	-5,82 %

La baisse du montant de la dette financière continue de suivre comptablement la trajectoire de désendettement de l'établissement engagée depuis plusieurs années.

<u>Dettes à court terme</u>	2023	2024	Evol 2024/2023
Dettes d'exploitation	57 500 845	63 973 499	11,26 %
Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	8 334	7 102	-14,79 %
Autres dettes diverses	50 345 412	59 747 070	18,67 %
Dettes d'exploitation	107 854 592	123 727 671	14,72 %

	2023	2024	Evol 2024/2023
Comptes de régularisation	4 402 348	11 656 025	164,77 %

Les comptes de régularisation créditeurs comportent essentiellement des « Recettes à imputer ou à classer », leur montant correspond aux opérations en instance d'imputation en fin d'exercice.

Cela concerne principalement le compte des excédents à réimputer (4714 : +153%) et les autres recettes à régulariser (4718 : +7 millions).

Les conditions d'apurement de ces comptes d'attente sont à poursuivre et une attention toute particulière sera portée sur les modalités d'ajustement / d'émargement.

Présentation des évolutions du compte de résultat toutes activités confondues de 2024

Le compte de résultat «toutes activités confondues» du CHU Dijon Bourgogne agrège le compte de résultat principal et les comptes de résultat annexes A « Dotation non affectée », B « USLD », C « Ecoles », E « EHPAD », G « GHT 21-52 » et P « Centre régional autisme ».

Sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat, l'évolution est la suivante :

Charges et produits d'exploitation

	Année 2023	Année 2024	Ecart (en millions d'€)
Vente de marchandises	20 166 556	16 381 477	-4
Production vendue	23 058 481	23 043 928	0
Production stockée, déstockage	0	0	
Production immobilisée	0	0	
Produits de l'activité	703 137 377	726 209 774	23
Subventions d'exploitation et participations	39 623 144	39 454 838	0
Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	955 671	958 127	0
Transferts de charges d'exploitation	0	0	
Autres produits de gestion courante	13 693 438	14 201 120	1
I. Produits d'exploitation	800 634 667	820 249 263	20
Achats de marchandises	0	0	
Variation de stocks de marchandises	0	0	
Achats stockés matières premières et fournitures	0	0	
Variation de stocks matières premières et fournitures	0	0	
Achats stockés autres approvisionnements	209 497 960	224 098 020	15
Variation stocks des autres approvisionnements	-2 219 285	-4 590 126	-2
Achats non stockés matières et fournitures	17 187 234	12 476 865	-5
Services extérieurs et autres	51 477 007	52 149 185	1
Impôts et taxes sur rémunérations	45 319 380	47 593 602	2
Impôts taxes et versements assimilés autres	138 386	141 250	0
Rémunérations et autres charges de personnel	305 234 096	321 368 000	16
Charges sociales	110 007 168	116 119 992	6
Dotations amortissements des immobilisations	39 346 196	39 128 417	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	1 384 667	1 064 634	0
Dotation aux amortissements, provisions, dépréciations, risques et charges	2 607 826	5 504 735	3
Autres charges de gestion courante	6 518 611	7 417 504	1
II. Charges d'exploitation	786 499 246	822 472 078	36
1. Résultat d'exploitation (I-II)	14 135 421	-2 222 815	-16

Le résultat d'exploitation affiche un résultat déficitaire en raison d'une plus forte hausse des charges d'exploitation (+4,57%) que des produits d'exploitation (+2,45%).

Parmi les hausses les plus significatives, on soulignera les postes :

- rémunérations et autres charges de personne, les charges sociales (+5,29 % et +5,56 % respectivement),
- les achats stockés des autres approvisionnements (+ 6,97%).

Charges et produits financiers et exceptionnels

	Année 2023	Année 2024	Ecart (en millions d'€)	Evolution
Produits financiers de participations et des immobilisations financières	0	0		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes	3 271 673	4 359 846	1	33 %
Reprises sur provisions	0	0		
Transfert de charges financières	0	0		
Gains de change	0	0		
Produit net sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0		
III. Produits financiers	3 271 673	4 359 846	1	33 %
Dotations aux amortissements et dépréciations	2 450	0	0	-100 %
Intérêts et charges assimilées	13 398 420	10 314 370	-3	-23 %
Pertes de change		0		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0		
IV. Charges financières	13 400 870	10 314 370	-3	-23 %
2. Résultat financier (III-IV)	-10 129 197	-5 954 524	4	-41 %
3. Résultat courant [(I-II)+(III-IV)]	4 006 224	-8 177 339	-12	-304 %
Produits exceptionnels – opérations de gestion exercice courant	730 682	103 004	-1	-86 %
Produits exceptionnels – opérations de gestion exercices antérieurs	20 164 318	13 259 339	-7	-34 %
Produits exceptionnels – opérations en capital	2 743 020	3 584 896	1	31 %
Reprises sur provisions réglementées	33 479	28 900	0	-14 %
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0	0		
Transfert de charges exceptionnelles	0	0		
V. Produits exceptionnels	23 671 500	16 976 140	-7	-28 %
Charges exceptionnelles – exercice courant	2 319 039	2 360 901	0	2 %
Charges exceptionnelles – exercices antérieurs	3 576 453	3 475 408	0	-3 %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	152 223	364 624	0	140 %
Dotations aux provisions réglementées	0	0	0	
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelles	0	0	0	
VI. Charges exceptionnelles	6 047 715	6 200 933	0	3 %
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	17 623 784	10 775 207	-7	-39 %
5. Total des Produits (I+III+V)	827 577 840	841 585 249	14	2 %
6. Total des Charges (II+IV+VI)	805 947 831	838 987 381	33	4 %
Excédent ou Déficit (5-6)	21 630 009	2 597 868	-19	-88 %

Le **résultat financier** reste toujours déficitaire mais s'amenuise sensiblement (-41% en 2024) conformément à l'engagement du CHU dans le désendettement de l'établissement et la diminution du poids des intérêts de la dette.

Le **résultat exceptionnel** accuse une forte baisse (-39%) par rapport à 2023 ; c'est le poste « Produits exceptionnels – opérations de gestion sur exercices antérieurs » qui enregistre cette variation de quelques 7 millions à la baisse, notamment le compte 7722 « Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie ».

L'exercice 2024 s'achève au total sur un **résultat toujours excédentaire de 2,6 millions** d'euros mais en baisse par rapport à l'exercice précédent (-88%).

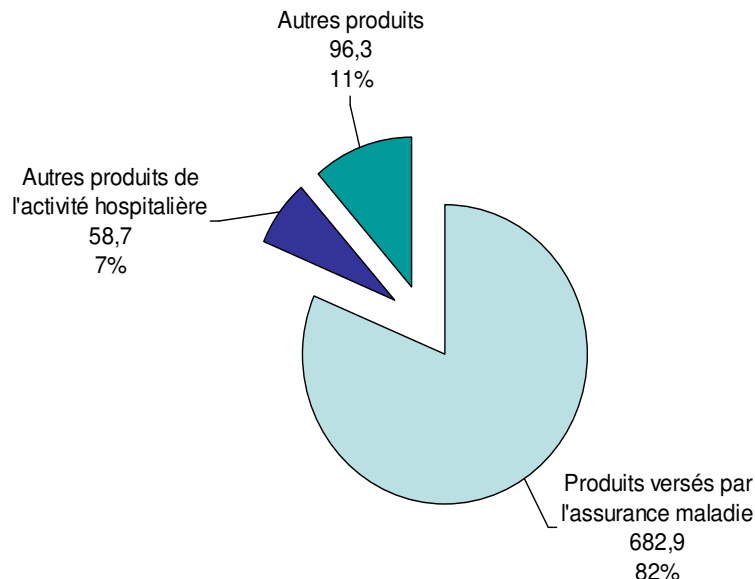
Tome 2 : L'exécution budgétaire

Analyse de l'évolution des recettes

1. Structure des recettes 2024

Les produits des comptes de résultat principal et annexes figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Le total des produits du compte de résultat principal s'élève à **838 013 864 euros**, réparti selon la structure suivante. (en millions d'euros).



2. Evolution de l'activité 2024

Les résultats de l'activité MCO à fin décembre 2024 sont les suivants :

Sorties :

L'évolution globale des sorties est de **+3,7%**, avec une évolution contrastée entre l'hospitalisation complète **+3,0%** et l'hospitalisation incomplète **+4,1%**.

Codage :

Un total de **148 354 RSA** a été transmis pour **148 354 RSA** réalisés, ce qui correspond à un taux d'exhaustivité de **100%**.

Valorisation des séjours et suppléments :

La valorisation moyenne 2024 (**28 897 417 euros**) est supérieure à la valorisation moyenne 2023 (**27 159 880 euros**).

Valorisation de l'activité externe :

La valorisation moyenne 2024 (**2 531 353 euros**) est supérieure par rapport à la valorisation moyenne 2023 (**2 412 439 euros**).

	Rapport Financier 2024	DAFCGF
		Version n°1.0 du 12/05/2025
		Page 18/46

3. Evolution des recettes 2024

L'évolution des recettes pour le compte de résultat principal est la suivante par rapport à l'exercice 2023 :

Titre 1 – produits versés par l'assurance maladie

Les produits versés par l'assurance maladie sont en progression de **+8 969 865 euros** par rapport à l'exercice 2023 (+1,3%) :

- Les recettes T2A (séjours et externes) sont en hausse de **+21 213 553 euros**.
- Les recettes sur exercice antérieur sont en baisse de **-8 643 881 euros** (séjours et externes).
- Les recettes MO sont en hausse de **+7 627 141 euros**.
- Les recettes DMI sont en hausse de **+690 152 euros**.
- Les recettes médicaments ATU sont en hausse de **+1 633 654 euros**.
- Les dotations MIGAC sont en baisse de **-19 936 832 euros**.
- Les forfaits annuels sont en hausse de **+1 606 045 euros**.
- Les financements PSY sont en hausse de **+ 556 701 euros**.
- Les financements SMR sont en hausse de **+947 114 euros**.
- Le FIR est en hausse de **+3 276 218 euros**.

Titre 2 – autres produits de l'activité hospitalière

Les produits de l'activité hospitalière non pris en charge par l'assurance maladie (ticket modérateur, forfait journalier...) sont en hausse de **+5 216 591 euros** par rapport à l'exercice 2023 (+9,7%).

Titre 3 – autres produits

Les autres produits sont en hausse de **+4 084 891 euros** par rapport à l'exercice 2023 (+4,4%).

4. Synthèse des recettes 2024

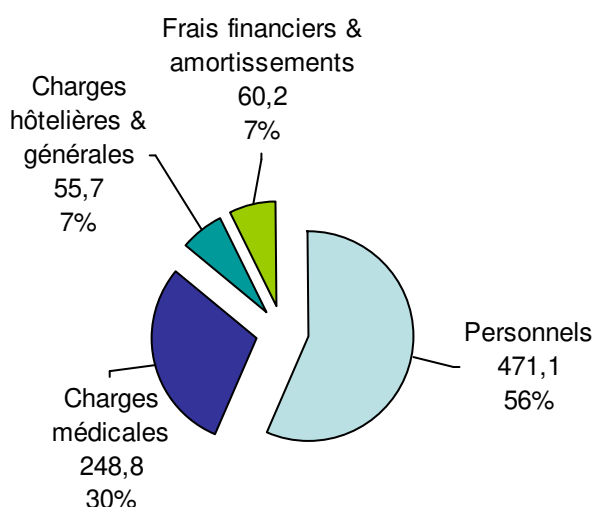
Au total, l'établissement enregistre une progression des recettes pour le compte de résultat principal à hauteur de **+18 271 347 euros** (+2,2%).

Analyse de l'évolution des dépenses

1. Structure des dépenses 2024

Les dépenses des comptes de résultat principal et annexes figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Le total des dépenses du compte de résultat principal est de **835 767 529 euros**, réparties selon la structure suivante (en M€) :



Au sein du titre 1, la répartition est la suivante :

- personnel non médical : 341 816 051 € ;
- personnel médical : 129 272 908 €.

2. Evolution des dépenses 2024

L'évolution des dépenses pour le compte de résultat principal est la suivante par rapport à l'exercice 2023 :

Titre 1 – Charges de personnels

Les charges de personnels sont en progression de **+24 128 051 euros** par rapport à l'exercice 2023 (+5,4%) :

- concernant les **personnels médicaux** : **+6 680 520 euros** par rapport à l'exercice 2023. L'augmentation porte notamment sur les praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires (+2 420 205 euros), les docteurs juniors, internes et étudiants (+1 899 675 euros), les praticiens à recrutement contractuel et praticiens associés (+1 391 411 euros), ainsi que sur les charges sociales (+1 572 636 euros), les impôts et taxes (+307 928 euros), les autres impôts (+94 456 euros), les autres charges sociales (+119 916 euros) et le personnel extérieur à l'établissement (+3 208 euros). Une baisse est constatée pour la permanence des soins (-817 484 euros), les autres rémunérations du personnel médical (-134 580 euros), le TTA (-130 560 euros), ainsi que les praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit (-26 307 euros) et les autres charges de personnel (-19 983 euros).

	Rapport Financier 2024	DAFCGF
		Version n°1.0 du 12/05/2025
		Page 20/46

- concernant les personnels non médicaux : **+17 447 531 euros** par rapport à l'exercice 2023. L'augmentation porte notamment sur le personnel titulaire et stagiaire (+11 085 968 euros), le personnel sous CDD (+1 521 058 euros), le personnel sous CDI (+914 147 euros), ainsi que les charges sociales (+3 980 870 euros), les impôts et taxes (+1 218 127 euros), les autres impôts (+578 391 euros), les contrats soumis à disposition particulière (+88 951 euros), les autres charges sociales (+313 718 euros). Une baisse est constatée pour les autres charges de personnel (-2 101 237 euros) et le personnel extérieur (-152 462 euros).

Titre 2 – Charges à caractère médical

Les charges de titre 2 sont en progression de **+16 949 472 euros** par rapport à l'exercice 2023 (+7,31 %).

Une hausse est constatée notamment pour les dépenses de produits pharmaceutiques et produits à usage médical (+9 567 990 euros), les fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique (+4 970 504 euros), les fournitures médicales (+114 194 euros), l'entretien et réparation des biens à caractère médical (biomédical et informatique) (+372 292 euros) ainsi que les produits en stocks (+2 169 929 euros). Une baisse est constatée pour la sous-traitance générale (-232 756 euros) et les locations à caractère médical (-12 682 euros).

Titre 3 – Charges hôtelières et générales

Les charges de titre 3 sont en baisse de **-3 471 981 euros** par rapport à l'exercice 2023 (-5,87%).

Une hausse est constatée pour les achats stockés (+163 205 euros), les services extérieurs (+1 015 346 euros), la contribution au groupement hospitalier de territoire (+717 942 euros), ainsi que pour les produits en stocks (+49 355 euros) et les autres charges de gestion courante (+173 116 euros). Ces hausses sont compensées par la diminutions des achats non stockés de matières et de fournitures (-4 694 019 euros), des autres services extérieurs (-895 722 euros), ainsi que des autres impôts et taxes (-1 205 euros).

Titre 4 – Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles

Les charges de titre 4 sont en baisse de **-623 492 euros** par rapport à l'exercice 2023 (-1,03%).

Cette baisse est principalement due aux charges financières (-3 089 600 euros) compensée par une augmentation des dotations aux amortissements et provisions (+2 358 299 euros) et des charges exceptionnelles (+107 809 euros).

3. Synthèse des dépenses 2024

Au total, l'établissement enregistre une progression des dépenses pour le compte de résultat principal à hauteur de **+36 982 049 euros** (+2,21%).

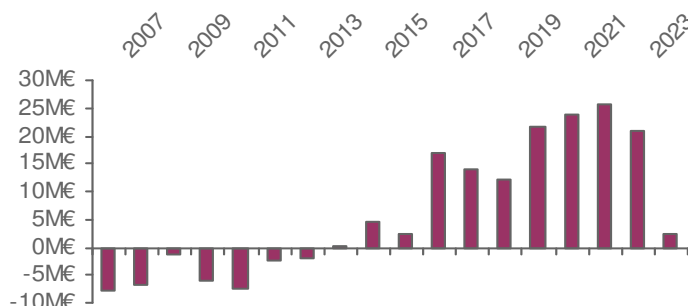
Analyse de l'évolution du résultat, de la trésorerie et de la CAF

1. Résultat du compte de résultat principal

Les résultats des comptes de résultat principal et annexes figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Le résultat 2024 présente un excédent de **+2 246 335 euros** au compte de résultat principal (CRPP), ce qui représente **+0,27% des produits**.

Evolution du résultat du CRPP en M€ :

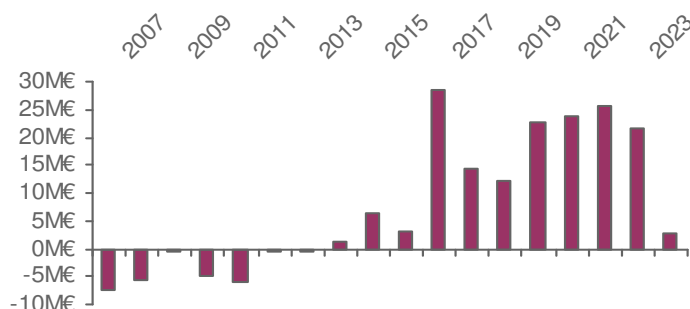


Le résultat comptable a été de +20 957 037 euros en 2023 (+2.56% des produits) +25 524 935 euros en 2022 (+3,3% des produits), de +23 898 574 euros en 2021 (3,2% des produits), de +21 655 839 euros en 2020 (+3,2% des produits) et de +12 309 557 euros en 2019 (+1,9% des produits).

2. Résultat consolidé

Le résultat consolidé 2024 présente un excédent de **+2 597 868 euros**, ce qui représente **+0,3% des produits**.

Evolution du résultat consolidé en M€ :



3. Trésorerie

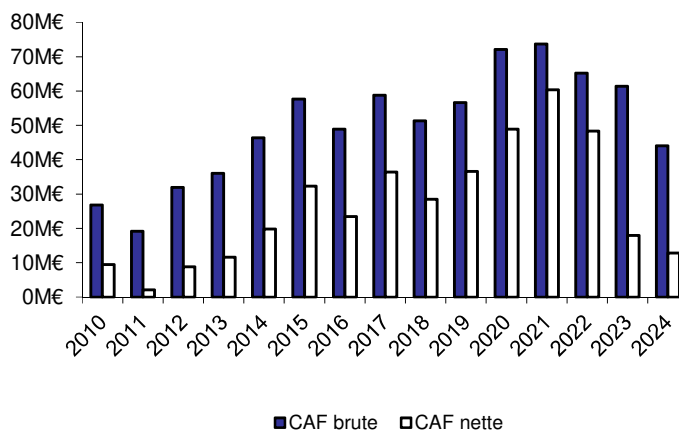
Le CHU ne disposait pas de ligne de trésorerie auprès d'établissements bancaires sur cet exercice.

4. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) 2024 est de **44 088 356 euros**.

La **CAF** est supérieure au remboursement du capital des emprunts. L'annuité 2024 de la dette est de **31 238 035 euros**, la **CAF nette** est donc de **12 850 320 euros**.

Evolution de la CAF en M€ :

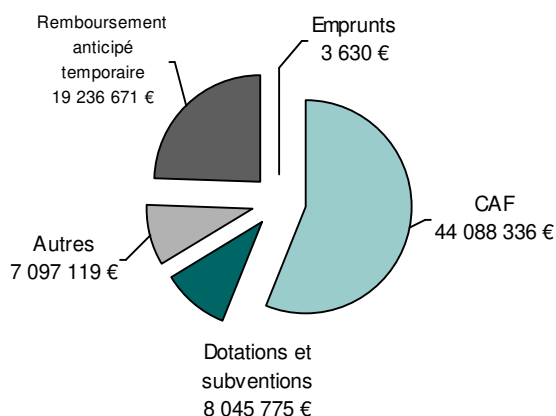


Analyse de l'évolution des investissements et de la dette

1. Ressources d'investissement

Les ressources d'investissement figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Les ressources d'investissement 2024 ont été de **78 471 552 euros** et se répartissent de la manière suivante :

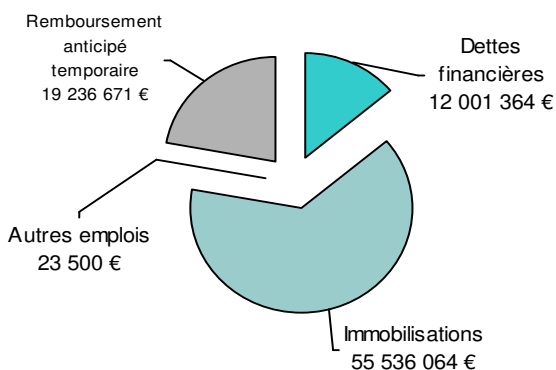


Il est à noter que l'investissement est financé par autofinancement (44 088 356 euros), dotations et subventions (8 045 775 euros) et la reprise de la dette (6 657 404 euros).

2. Emplois d'investissement

Les emplois d'investissement figurent de manière détaillée en annexe pour les 3 derniers exercices (cf. annexe 2).

Les emplois d'investissement 2024 ont été de **86 797 599 euros** et se répartissent de la manière suivante :



Le montant global des immobilisations a été en 2024 de **55 536 064 euros**. Les investissements se répartissent de la manière suivante :

Travaux	22 384 264 €
Matériel médical	18 539 981 €
Mat. hôtelier et général	3 818 249 €
Système d'information	5 892 950 €
Dotation non affectée	4 900 620 €
Total	55 536 064 €

Le remboursement anticipé temporaire de crédits est une opération liée à la dette neutre entre emplois et ressources ayant permis de réaliser des économies sur les frais financiers en 2024 (383 k€).

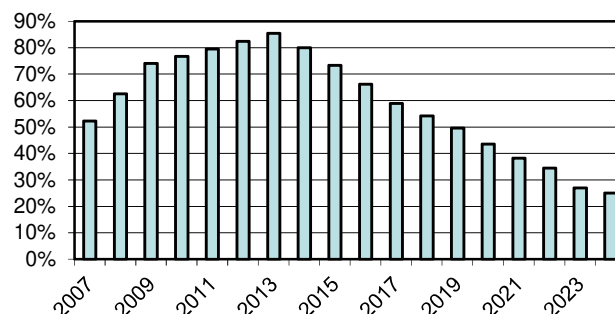
3. Fonds de roulement

Le prélèvement sur le fonds de roulement est de **8 326 048 euros**.

4. Dette

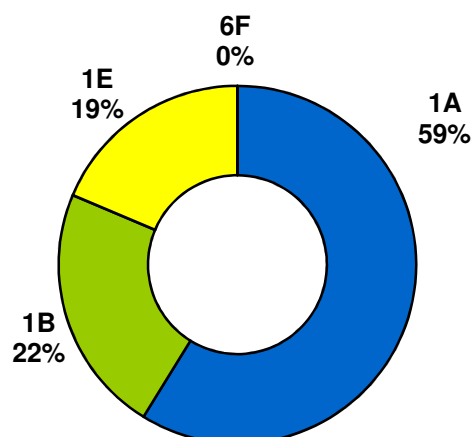
Au 31 décembre 2024, la dette de l'établissement (hors BEH) est de **203 174 605 euros**, alors qu'au 31 décembre 2023, la dette était de **214 603 447 euros**. Cette diminution (-5,33%) s'explique en raison du remboursement de la dette préexistante sans contraction de dette nouvelle.

L'encours de la dette rapporté au total des produits est de 25,04% à fin 2024, alors qu'il était de 27% à fin 2023 :



La répartition de la dette par type de risque fait apparaître une répartition (41% de produits structurés), supérieure à la moyenne des CHU au regard de la charte de Gissler (4,1% de produits structurés pour les CHU au 31/12/2024, source Finance Active).

Structure du risque de dette au 31/12/2024 (cotation 1 à 6 sur les indices, A à F sur la structure) :



Analyse de la structure financière

1. Le résultat et l'analyse des soldes intermédiaires de gestion

- Synthèse des soldes intermédiaires de gestion** (toutes activités confondues) :

Soldes intermédiaires de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024 actualisé
Produits bruts d'exploitation	607 075	652 336	706 634	732 396	786 464	792 238
- Consommations intermédiaires	196 265	206 169	231 634	240 629	270 089	278 634
VALEUR AJOUTEE	410 809	446 167	475 000	491 767	516 374	513 605
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	64 741	73 832	74 262	63 705	61 208	38 954
MARGE BRUTE	68 253	78 266	79 069	69 347	68 383	45 737
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 647	28 192	28 118	29 741	26 000	998
RESULTAT COURANT	12 706	17 188	19 182	20 845	15 871	-4 957
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-346	5 625	4 834	6 437	5 759	7 555
RESULTAT NET	12 360	22 813	24 015	27 281	21 630	2 598

Source : DGFIP Octopus - livraison du 05/05/2025

- Evolution des principaux agrégats :**

	2019 / 2018	2020 / 2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
La valeur ajoutée	1,20 %	8,60 %	6,50 %	3,50 %	5,00 %	0,73 %
L'excédent brut d'exploitation	-7,00 %	14,00 %	0,60 %	-14,20 %	-3,90 %	3,16 %
La marge brute	-4,00 %	14,70 %	1,00 %	-12,30 %	-1,40 %	-0,54 %
Le résultat d'exploitation	-54,00 %	19,20 %	0,00 %	5,80 %	-7,80 %	-36,36 %
Le résultat courant	-47,00 %	35,30 %	11,60 %	8,70 %	-17,80 %	-33,12 %
Le résultat net	-40,00 %	84,60 %	5,30 %	13,60 %	-16,00 %	-96,16 %

Source : DGFIP Octopus - livraison du 05/05/2025

- Décomposition du résultat net « Toutes activités confondues » :**

		2023	2024	% 2024/2023
CRP	C.R. principal	20 957 036,93	2 246 334,66	-89,28 %
CRA A	Dotation non affectée	351 609,16	301 536,69	-14,24 %
CRA B	USLD	252 051,59	213 232,15	-15,40 %
CRA C	Ecoles	271 816,72	191 576,75	-29,52 %
CRA E	EHPAD	-267 587,22	-384 848,59	43,82 %
CRA P	Centre régional autisme	65 082,15	30 036,64	-53,85 %
CRA G	GHT	0	0	
Toutes activités confondues		21 630 009,33	2 597 868,30	-87,99 %

2. Evolution du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et constitution de la trésorerie

• Le fonds de roulement (FRNG)

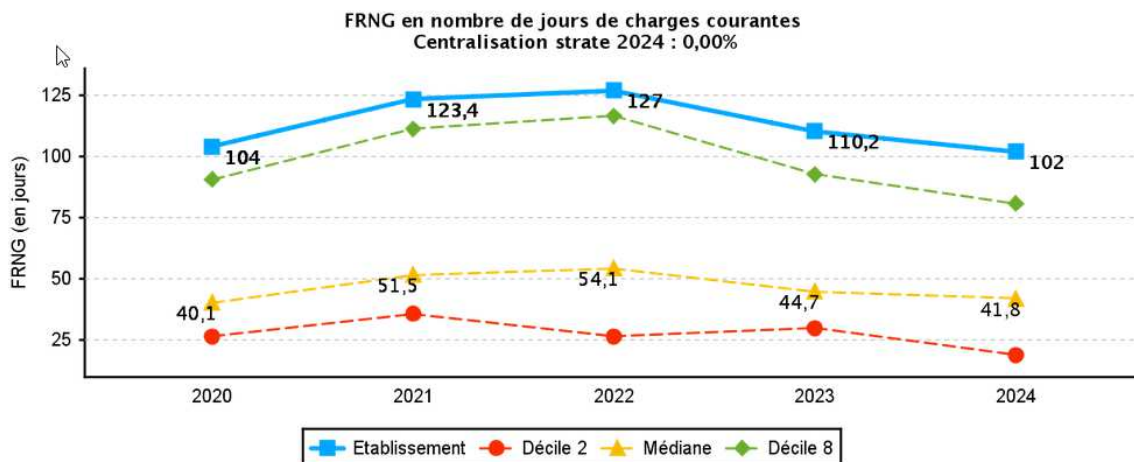
	2020	2021	2022	2023	2024 actualisé	2024/2023
Biens stables	961 680	1 036 922	1 066 167	1 104 710	1 148 832	3,99 %
Financements stables	1 133 908	1 259 792	1 308 686	1 332 647	1 368 442	2,69 %
FRNG	172 227	222 870	242 519	227 937	219 611	-3,65 %

Source : DGFIP Octopus - livraison du 05/05/2025

Le FRNG est la différence entre les ressources stables de l'établissement (issues du cycle de financement) et les emplois stables (issus du cycle d'investissement). Il mesure la trésorerie disponible pour couvrir le besoin de trésorerie né du cycle d'exploitation (c.à.d. le BFR).

On notera une baisse à nouveau du FRNG pour l'année 2024, tendance qui résulte d'une progression plus marquée des biens stables (+3,99%) par rapport aux financements stables (+2,69%).

En 2024, le FRNG représente 102 jours de charges courantes (contre 110 jours en 2023 et 127 jours en 2022).

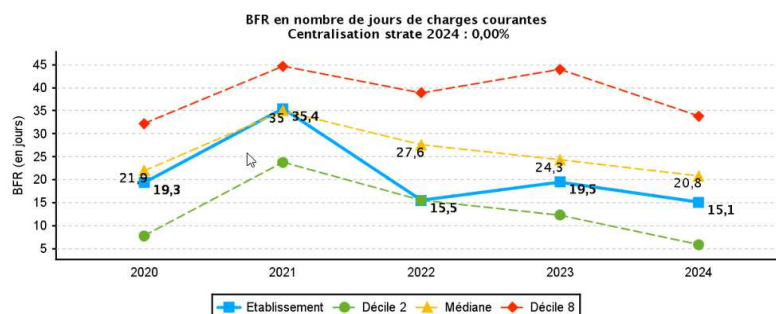


• Le besoin en fonds de roulement (BFR)

	2020	2021	2022	2023	2024 actualisé	2024/2023
Créances	122 486	162 101	134 095	152 175	167 571	10,12 %
Dettes	90 466	98 092	104 492	111 872	134 943	20,62 %
BFR	32 020	64 009	29 603	40 303	32 628	-19,04 %

Source : DGFIP Octopus - livraison du 05/05/2025

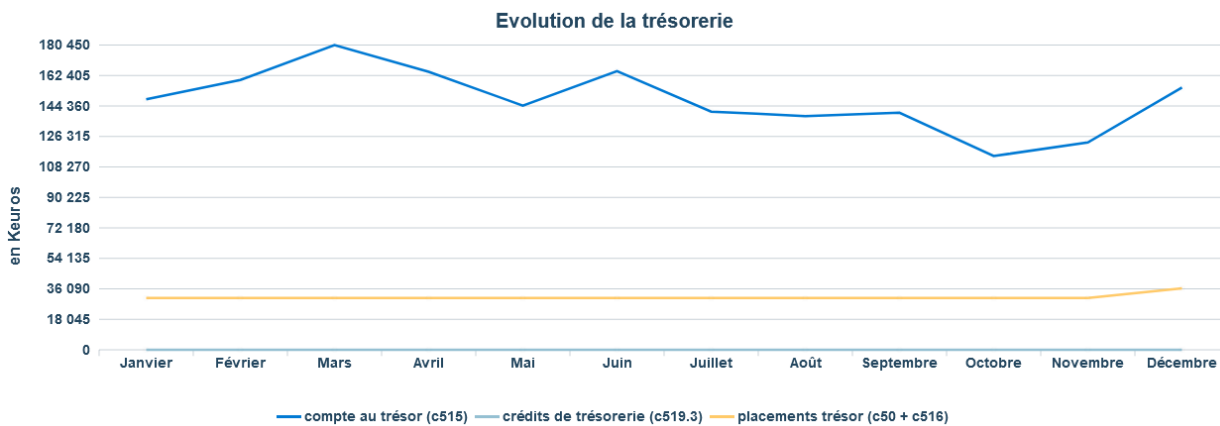
Le BFR exprime le besoin de trésorerie né du cycle d'exploitation, soit la différence entre les stocks et les dettes de l'établissement. En 2024, il représente 15,1 jours de charges courantes (contre 19,5 jours en 2023 et 15,5 jours en 2022).



• La trésorerie

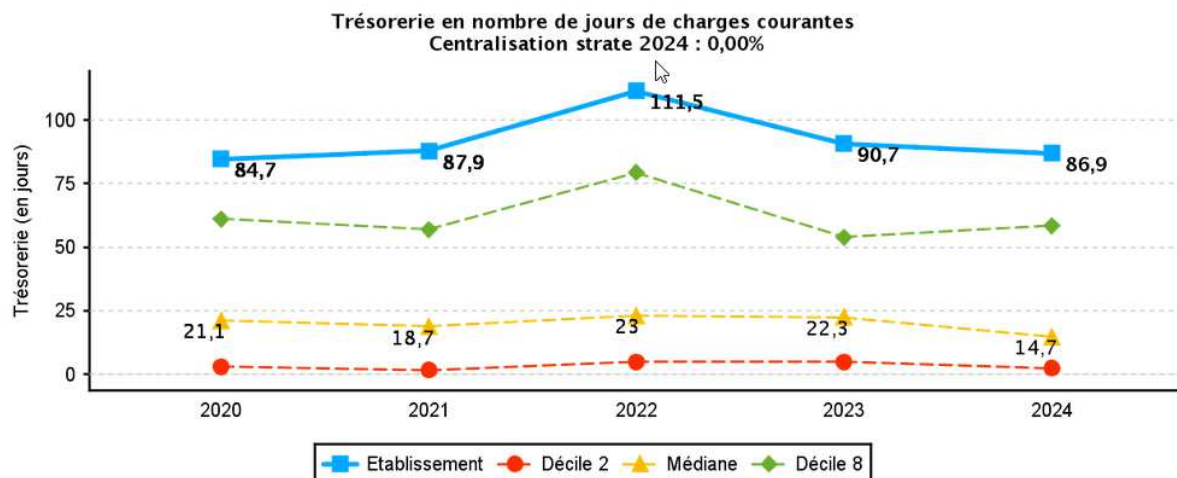
La trésorerie nette de l'établissement s'élève en 2024 à 186 982 794,15€ contre 187 633 388 € en 2023.

Compte au Trésor	C/515	155 253 385,02 €	
Compte à terme	C/5162	36 324 000,00 €	
Disponibilités régisseurs	C/54x	71 844,08 €	
Intérêts courus à payer	c/518	679 751,43 €	
Trésorerie active			192 328 980,53 €
Dépôts des hospitalisés	C/463x	-7 101,63 €	
Valeurs à l'encaissement	C/511x	-69,53 €	
Intérêts courus non échus	C/1688	-5 339 015,22 €	
Trésorerie passive			-5 346 186,38 €
Trésorerie nette			186 982 794,15 €



(Source DGFIP Delphes)

Le solde moyen du compte au Trésor en fin de mois reste à un niveau élevé, de l'ordre de 136,5 millions en moyenne avec un pic à 180,4 millions en moyenne en mars ; le niveau moyen le plus bas se situe en octobre.



En ce qui concerne la couverture en nombre de jours de charges courantes, l'établissement se maintient à un très bon niveau sur les 5 dernières années et comparativement aux autres établissements de sa strate. On notera cependant une tendance baissière depuis 2022.

Annexes

Annexes

Annexe 1

L'annexe 1 constitue un glossaire des principaux sigles utilisés.

Annexe 2

L'annexe 2 comporte les états synthétiques relatifs au compte financier.

Annexe 3

L'annexe 3 présente le profil d'extinction de la dette.

Annexe 4

L'annexe 4 présente les éléments de gestion relatifs aux mandats et titres de recettes.

Annexe 5

L'annexe 5 présente les éléments de gestion relatifs au recouvrement des créances.

Annexe 1

Liste des principaux sigles

ACE : actes et consultations externes
AMC : assurance maladie complémentaire
AME : aide médicale d'Etat
AMM : autorisation de mise sur le marché
AMO : assurance maladie obligatoire
ARS : agence régionale de santé

CAC : commissaire aux comptes
CAF : capacité d'autofinancement
CCAM : classification commune des actes médicaux
CET : compte épargne temps
CFA : compte financier anticipé
CNR : crédits non reconductibles
CPAM : caisse primaire d'assurance maladie
CPO : forfait annuel coordination des prélèvements d'organes ou de tissus
CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CREA : comptes de résultats analytiques
CRPP : compte de résultat prévisionnel principal (ou « budget général »)
CRPA : compte de résultat prévisionnel annexe (ou « budgets annexes »)
CRRA : centre de réception et de régulation des appels (centre 15)
CSP : code de la santé publique
CSS : code de la sécurité sociale

DAF : dotation annuelle de financement

DGOS : direction générale de l'offre de soins
DMA : dotation modulée à l'activité
DNA : dotation non affectée aux soins

EAP : extension en année pleine
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPRD : état des prévisions de recettes et de dépenses
ETP : équivalent temps plein

FAG : forfait annuel transplantation d'organes et greffes de moelle osseuse
FAU : forfait annuel urgences
FIDES : facturation individuelle des établissements de santé
FIR : fonds d'intervention régional
FMESPP : fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés

GHS : groupe homogène de séjour
GHM : groupe homogène de malades
GHT : groupement hospitalier de territoire

IFAQ : incitation financière à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

LFSS : loi de financement de la sécurité sociale

MCO : activités de court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique)
MERRI : missions d'enseignement, de recherche, de recours et d'innovation
MIGAC : missions d'intérêt général et aides à la contractualisation
MO – DMI : molécules onéreuses & dispositifs médicaux implantables

	Rapport Financier 2024	DAFCGF
		Version n°1.0 du 12/05/2025
		Page 32/46

MRC : forfait maladie rénale chronique

ODAM : objectif des dépenses d'assurance maladie

ODMCO : objectif des dépenses de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie

ONDAM : objectif national des dépenses d'assurance maladie

OQN : objectif quantifié national

PCA : produits constatés d'avance

PDSES : permanence des soins en établissement de santé

PGFP : plan global de financement pluriannuel

RAR : reste à charge

RIA : rapport infra-annuel

RIHN : référentiel des actes innovants et hors nomenclature

RSA : résumé de sortie anonymisé

RSS : résumé de sortie standardisé

RUM : résumé d'unité médicale

SAMU : service d'aide médicale urgente

SDIS : service départemental d'incendie et de secours

SDSI : schéma directeur des systèmes d'information

SSR : soins de suite et de réadaptation

SMUR : service médical d'urgences et de réanimation

T2A : tarification à l'activité

TFP : tableau de financement prévisionnel (ou « investissement »)

TJP : tarifs journaliers de prestation

TM : ticket modérateur

TPER : tableau prévisionnel des effectifs rémunérés

USLD : unité de soins de longue durée

Annexe 2



Rapport Financier 2024

DAFCGF

Version n°1.0
du 12/05/2025

Page 34/46

COMPTE FINANCIER 2024 - SYNTHESE PAR BUDGET

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
Titre 1 : Charges de personnel	421 020 408,39	446 960 909,00	471 088 959,56	624 047 191,32	673 965 514,87	682 935 379,80	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	211 805 076,22	231 847 999,11	248 797 471,01	52 239 926,48	53 520 856,58	58 737 447,41	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	47 820 989,05	59 179 404,95	55 707 423,56	89 270 340,64	92 256 145,38	96 341 036,50	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	59 366 049,30	60 797 166,84	60 173 674,82				
TOTAL DES CHARGES	740 032 522,96	798 785 179,90	835 767 599,95	765 557 458,44	819 742 516,83	838 013 863,71	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	25 224 935,48	20 957 036,93	2 246 334,64				RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
TOTAL équilibré du compte de résultat	765 557 458,44	819 742 516,83	838 013 863,71	765 557 458,44	819 742 516,83	838 013 863,71	TOTAL équilibré du compte de résultat

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF

	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
RESULTAT (EXCEDENT)	25 751 537,48	21 630 009,33	2 597 868,30				RESULTAT (DEFICIT)
+ valeur comptable des éléments d'actifs cédés	738 237,30	152 223,09	364 624,34	570 781,99	30 783,90	392 736,17	- produits des cessions d'éléments d'actifs
+ dotations aux amortissements et aux provisions	41 990 934,06	43 341 138,26	45 697 785,96	1 791 900,98	2 712 236,16	3 192 160,21	- quote part des subventions versée au résultat
SOUS TOTAL 1	68 800 708,84	65 123 370,68	48 660 278,60	891 052,45	989 199,34	987 026,55	- reprises sur amortissements et provisions
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)	65 226 973,42	61 391 200,28	44 088 355,67	3 253 735,42	3 732 170,40	4 571 922,93	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	48 246 325,25	17 979 852,38	12 850 320,26	0,00	0,00	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)

TABLEAU DE FINANCEMENT

	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	65 226 973,42	61 391 200,28	44 088 355,67	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	16 980 648,17	43 411 347,90	31 238 035,41	1 950,00	6 770,62	19 240 301,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	40 175 257,40	50 009 028,64	55 536 063,80	4 347 108,76	10 748 501,86	8 045 775,45	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	0,00	954,00	23 500,00	7 228 682,28	6 692 622,00	7 097 119,49	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	57 155 905,57	93 421 330,54	86 797 599,21	76 804 714,46	78 839 094,76	78 471 551,61	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	19 648 808,89	0,00	0,00	0,00	14 582 235,78	8 326 047,60	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE	76 804 714,46	93 421 330,54	86 797 599,21	76 804 714,46	93 421 330,54	86 797 599,21	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT ABREGE

FONDS DE ROULEMENT

	2022	2023	2024
Fonds de roulement estimé au 1er janvier	222 870 100	242 518 908	227 936 673
Variation du fonds de roulement	19 648 809	14 582 236	8 326 048
Corrections de bilan			
Fonds de roulement prévisionnel au 31décembre	242 518 908	227 936 673	219 610 625
Equivalent de l'amortissement des emprunts in fine			
Variation totale du FRNG	19 648 809	14 582 236	8 326 048

COMPTES DE RESULTAT ANNEXES

Lettres budgétaires : B	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024 (*)	2022	2023	2024 (*)	
Titre 1 : Charges de personnel	1 935 523,00	1 942 250,16	2 061 601,50	1 746 535,00	1 867 093,00	3 060 828,36	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	169 175,91	153 489,45	243 655,12	271 425,83	288 020,46	3 698,00	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	533 549,75	553 623,87	602 163,89	829 769,30	886 003,74	56 126,30	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	2 834 218,81	2 848 021,31	2 907 420,51	2 870 442,53	3 100 072,90	3 120 652,66	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	36 223,82	252 051,59	213 232,15	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUEAU DEFICITAIRE							REPORT ANOUEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER				-36 223,82	-252 051,59	-213 232,15	DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	2 834 218,81	2 848 021,31	2 907 420,51	2 834 218,81	2 848 021,31	2 907 420,51	TOTAL DES PRODUITS

Lettres budgétaires : E	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024 (*)	2022	2023	2024 (*)	
Titre 1 : Charges de personnel	9 024 093,66	9 256 639,87	9 020 712,66	6 757 506,01	6 917 500,85	12 126 311,91	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	225 915,78	211 613,87	770 714,06	1 390 205,63	1 483 224,12	17 024,00	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	2 833 109,19	2 712 804,25	2 971 859,21	3 828 724,31	4 266 039,97	235 101,43	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	13 220 568,91	13 226 955,13	12 763 285,93	12 485 235,95	12 599 367,91	12 378 437,34	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	0,00	0,00	0,00	73 330,60	267 587,22	384 848,59	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUEAU DEFICITAIRE	2 098 025,66	2 833 356,26	3 100 943,48				REPORT ANOUEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER				2 833 356,26	3 100 943,48	3 485 792,07	DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	15 318 594,57	16 060 311,39	15 864 229,41	15 318 594,57	16 060 311,39	15 864 229,41	TOTAL DES PRODUITS

Lettres budgétaires : P	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024 (*)	2022	2023	2024 (*)	
Titre 1 : Charges de personnel	145 332,69	156 362,53	568 324,44	862 980,65	848 816,47	805 015,10	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	559 612,90	556 990,88	4 488,92	10 923,47	26 073,80	39 261,79	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	93 206,59	94 354,91	243 491,61	1 616,00	0,00	2 064,72	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	809 752,18	808 008,12	816 304,97	875 520,12	874 890,27	846 341,61	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	65 767,94	65 082,15	30 036,64	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUEAU DEFICITAIRE				650 555,67	716 323,61	781 405,76	REPORT ANOUEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER	716 323,61	781 405,76	811 442,40				DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	1 526 075,79	1 591 213,88	1 627 747,37	1 526 075,79	1 591 213,88	1 627 747,37	TOTAL DES PRODUITS

Lettre budgétaire : C	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024 (*)	2022	2023	2024 (*)	
Titre 1 : Charges de personnel	4 225 262,22	3 969 388,51	4 243 992,45	5 669 429,53	5 837 502,95		Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	2 142 821,44	2 056 233,44	154 334,14	675 346,23	459 935,72	6 208 649,94	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure			1 991 019,40			372 272,80	Titre 3 : Autres produits
REPORT ANOUEAU DEFICITAIRE							REPORT ANOUEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL DES CHARGES	6 368 083,66	6 025 621,95	6 389 345,99	6 344 777,76	6 297 438,67	6 580 922,74	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)		271 816,72	191 576,75	23 305,90	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
REPORT ANOUEAU DEFICITAIRE				0,00	0,00	0,00	REPORT ANOUEAU EXCEDENTAIRE
EXCEDENT A AFFECTER	0,00	271 816,72	191 576,75				DEFICIT A AFFECTER
TOTAL DES CHARGES	6 368 083,66	6 297 438,67	6 580 922,74	6 344 777,76	6 297 438,67	6 580 922,74	TOTAL DES PRODUITS

Lettre budgétaire : A	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024 (*)	2022	2023	2024 (*)	
Titre 1 : Charges de personnel	105 642,98	102 935,72	95 182,80	1 296 057,93	809 735,32		Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	307 168,21	355 190,44	28 390,12			787 590,96	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure			487 327,52			124 846,17	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	412 811,19	458 126,16	610 900,44	1 296 057,93	809 735,32	912 437,13	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	883 246,74	351 609,16	301 536,69	0,00	0,00	0,00	RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
EXCEDENT INVESTISSEMENT	883 246,74	351 609,16	301 536,69				DEFICIT INVESTISSEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	1 296 057,93	809 735,32	912 437,13	1 296 057,93	809 735,32		TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Lettre budgétaire : G	CHARGES			PRODUITS			
	2022	2023	2024 (*)	2022	2023	2024 (*)	
Titre 1 : Charges de personnel	1 749 633,01	2 067 954,34	2 459 802,80	101 224,00	90 000,00	0,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges d'exploitation courante et caractère médical	5 552,00	5 946,00	217 698,14	1 990 435,87	2 451 629,91	3 311 627,63	Titre 2 : Autres produits d'exploitation
Titre 3 : Charges afférentes à la structure	291 963,59	317 665,02	702 952,61			68 825,92	Titre 3 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	44 511,27	150 064,36	3 380 453,55	2 091 659,87	2 541 629,91	3 380 453,55	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT (EXCEDENT COMPTABLE)	2 091 659,87	2 541 629,91	3 380 453,55				RESULTAT (DEFICIT COMPTABLE)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 091 659,87	2 541 629,91	3 380 453,55	2 091 659,87	2 541 629,91	3 380 453,55	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

(*) changement plan comptable

(*) changement plan comptable

Rapport Financier 2024

DAFCGF

Version n°1.0
du 12/05/2025

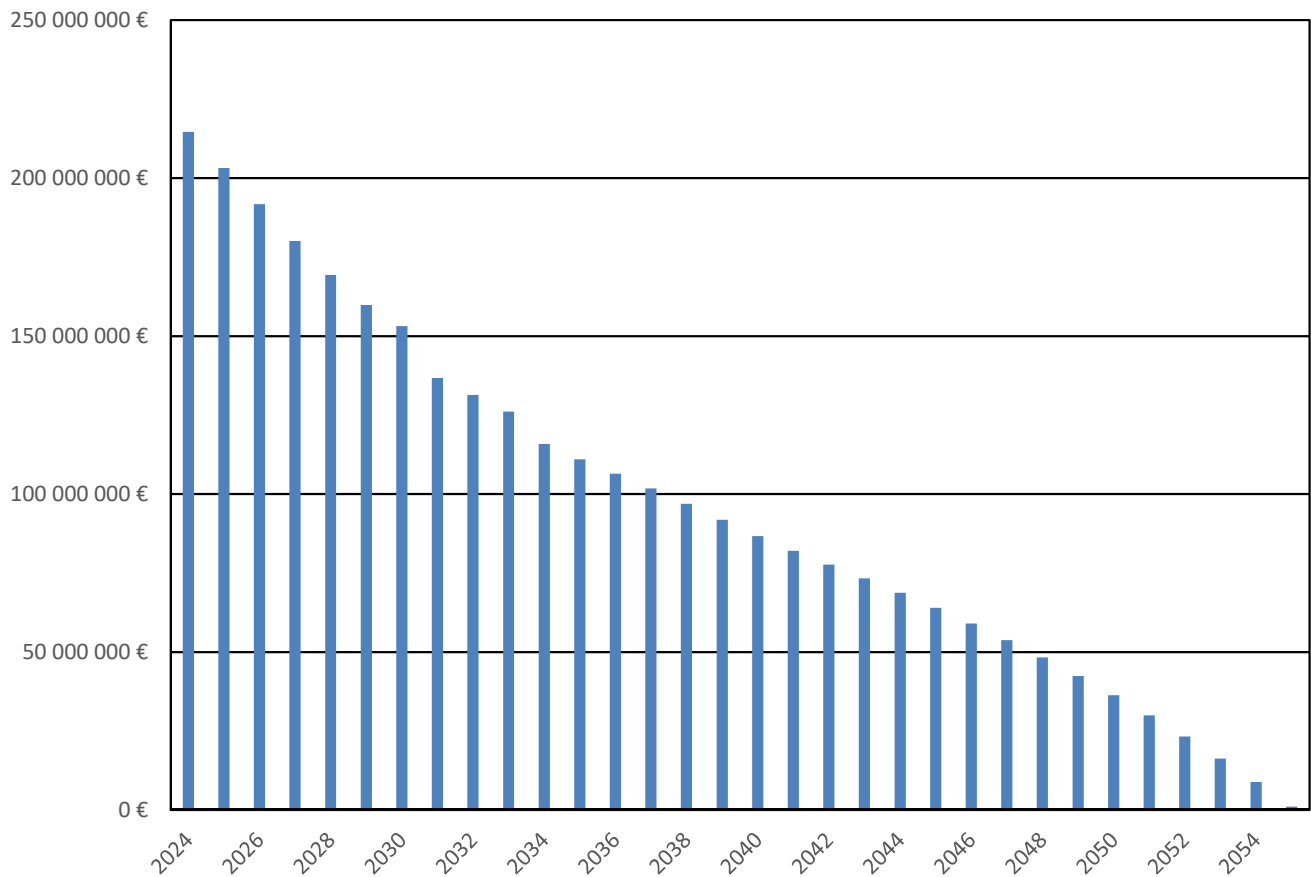
Page 35/46

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2023	REALISATIONS 2024
Titre 1	Charges de personnel	446 960 909,00	471 088 959,66
621	Personnel extérieur à l'établissement	797 334,24	648 080,26
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	28 516 199,90	30 042 254,40
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	15 012 544,70	15 685 391,55
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	262 474,68	351 425,32
6411	Personnel titulaire et stagiaire	163 567 311,76	174 653 279,57
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	34 851 624,83	35 765 772,13
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	9 564 279,96	11 085 337,88
Sous-total 641	Rémunération du personnel non médical	208 245 691,23	221 855 814,90
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	34 017 092,15	35 651 628,22
6421	Praticiens hospitaliers et personnels enseignants et hospitaliers titulaires	34 635 460,82	37 055 666,03
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	677 561,38	651 254,28
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	9 954 193,16	11 345 603,80
6425	Permanences de soins	6 413 847,44	5 596 363,20
sous-total 642	Rémunération du personnel médical	85 698 154,95	90 300 515,53
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	75 516 811,85	79 497 681,85
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	25 594 649,02	27 167 284,83
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	4 502 630,35	4 816 348,56
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	124 243,52	244 159,23
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	2 952 649,24	831 428,55
Titre 2	Charges à caractère médical	231 847 999,11	248 797 471,01
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique		
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	121 903 155,82	131 471 145,96
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	76 670 315,14	81 640 819,36
6066	Fournitures médicales	646 317,63	760 511,86
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique		
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	11 833 313,41	14 003 242,56
611	Sous-traitance générale	12 216 610,52	11 983 854,26
6131	Locations à caractère médical	1 303 974,78	1 291 292,87
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	7 274 311,81	7 646 604,14
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	59 179 404,95	55 707 423,56
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général		
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	10 144 241,49	10 307 446,46
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	15 919 442,88	11 225 424,02
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général		
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	1 196 211,02	1 245 566,38
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	10 033 245,57	11 048 591,90
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	15 676 123,05	14 780 401,30
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	19 664,56	18 459,07
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	4 686 243,95	4 859 360,16
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	1 504 232,43	2 222 174,27
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement		
71	Production stockée (ou déstockage)		
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	60 797 166,84	60 173 674,82
66	Charges financières	13 228 218,44	10 138 618,52
67	Charges exceptionnelles	5 932 380,37	6 040 189,37
	dont 675 - valeur comptable des éléments d'actif cédés	152 138,82	279 638,79
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	41 636 568,03	43 994 866,93
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (**)		
	TOTAL DES CHARGES	798 785 479,90	835 767 529,05
	EXCEDENT PREVISIONNEL	20 957 036,96	2 246 334,66
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	819 742 516,86	838 013 863,71

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2022	REALISATIONS 2023	REALISATIONS 2024
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	624 047 191,32	673 965 514,90	682 935 379,80
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	307 630 498,94	327 021 023,84	346 210 187,05
73112	Produits des médicaments MCO	68 107 055,37	80 332 091,11	89 592 886,48
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	19 379 272,09	19 873 026,30	20 563 178,06
73114	Forfaits et dotations annuels MCO	18 873 029,00	21 790 691,00	23 396 736,00
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
73115	Produits du financement des activités de SMR	1 838 079,70	19 829 723,42	20 776 836,93
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
	dont 731151 - produits de l'activité SMR	1 411 733,00		13 198 645,41
73116	Produits du financement des hôpitaux de proximité			
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
	dont 731162 - DRT (part fixe et variable des Hprox)			
73117	Dotation de financement de la psychiatrie	29 653 235,26	16 166 053,12	16 722 754,00
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
	dont 731171 - Dotation populationnelle	13 948 517,26	13 049 948,12	
	dont 731172 - Dotation file active	15 704 718,00	1 836 493,00	
	dont 731178 - Dotation annuelle de financement et dotations de financement autres			
73118	Dotations MIGAC MCO	115 033 719,58	119 845 513,14	99 908 681,42
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
	dont 731181 - Dotation aux missions d'intérêt général	81 489 787,53	82 856 776,44	86 294 760,02
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
	dont 731182 - Dotation d'aide à la contractualisation	33 543 932,05	36 988 736,70	13 613 921,40
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	28 777 568,67	27 832 609,78	29 839 091,15
7313	Participations au titre des détenus	303 915,33	279 090,47	296 998,63
7471	Fonds d'intervention régional	26 943 183,75	29 131 396,36	32 407 614,26
	dont produits attendus non notifiés (***)			
	dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs			
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	7 507 633,63	11 864 296,36	3 220 415,82
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	52 239 926,48	53 520 856,58	58 737 447,41
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	25 064 771,94	25 930 494,60	29 565 201,62
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	4 466 712,88	3 656 433,72	4 255 870,40
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	786,60		
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	5 394 299,05	5 331 251,75	5 724 012,15
73271	Forfait journalier MCO	5 944 640,00	6 080 720,00	6 226 600,00
73272	Forfait journalier SMR	874 920,00	967 420,00	1 050 560,00
73273	Forfait journalier psychiatrie	221 205,00	213 165,00	209 385,00
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	6 477 083,52	6 898 091,40	7 331 286,90
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	3 795 507,49	4 443 280,11	4 374 531,34
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics			
Titre 3	Autres produits	89 270 340,64	92 256 145,38	96 341 036,50
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	14 543 488,31	15 508 084,22	15 633 471,65
7071	Rétrocession de médicaments	19 189 071,79	20 095 837,33	16 324 091,34
7087	Remboursement de frais par les CRPA	5 321 922,05	5 056 196,56	4 852 268,08
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	6 582 646,35	6 320 121,40	6 930 004,69
75	Autres produits de gestion courante	10 411 116,43	11 187 920,88	10 738 881,63
76	Produits financiers	2 648 340,97	3 271 672,62	4 359 845,78
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	12 766 096,90	11 301 972,44	13 063 800,04
	dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actif	44 761,99	28 328,90	284 266,57
	dont 777 - quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 592 934,25	2 471 792,70	2 906 381,29
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	819 370,00	845 283,30	861 427,00
79	Transferts de charges			
	Variations de stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits))	11 833 313,41	14 003 242,56	18 545 625,54
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits))	1 196 211,02	1 245 566,38	1 293 309,09
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)			
	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	3 958 763,41	3 420 247,69	3 738 311,66
649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)			
	TOTAL DES PRODUITS	765 557 458,44	819 742 516,86	838 013 863,71
	DEFICIT PREVISIONNEL	0,00	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	765 557 458,44	819 742 516,86	838 013 863,71
	RESULTAT COMPTABLE	25 524 935,48	20 957 036,96	2 246 334,66

Annexe 3

Profil d'extinction de la dette au 31/12/2024



Annexe 4

Éléments de gestion relatifs aux mandats et titres de recettes

1. La dépense

- Les données :

	Année 2024		
	BP	BA	Total
Nombre de mandats (éléments budgétaires)	88 384		88 384
Nombre de ligne de mandats	121 124	11 006	132 130

Source Delphes

- Le délai global de paiement (DGP) des mandats

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Délai global de paiement en nombre de jours En moyenne	43,67	45,44	43,68	43,58	47,95	42,93	43,85

Sources Delphes – Données budget principal

Pour les EPS, le DGP doit, selon la réglementation en vigueur, être au plus de 50 jours après réception des factures, mémoires ou états de liquidation, établis par les créanciers.

NB : Aucune dépense n'a été comptabilisée à l'article 6711 « Intérêts moratoires et pénalités sur marchés » du budget principal et des budgets annexes en 2024.

2. La recette

- Les données :

	Année 2024		
	BP	BA	Total
Nombre de titres (éléments budgétaires)	901 917	3 940	905 857
Nombre de ligne de titres	1 005 962	11 006	1 016 968

Source Delphes

- Le délai moyen de recouvrement :

Pour les titres émis au titre de l'exercice 2024, le délai moyen de recouvrement en nombre de jours est :

	2023	2024
Titres AMO (budget H)	10	10
Titres AMC et particuliers (Budget H)	20	18
Titres étrangers (Budget H)	10	11
Titres AMC et particuliers (Budget Ehpad)	25	22
Titres AMC et particuliers (Budget Autisme)	-	1
Titres AMC et particuliers (Budget USLD)	24	21

Source Delphes

Annexe 5

Éléments de gestion relatifs au recouvrement des créances

Les résultats du recouvrement

Les résultats du recouvrement sont mesurés pour le budget principal par les taux bruts de recouvrement déterminés au 31 décembre de l'année pour les prises en charge de l'année courante et pour les prises en charge de l'année précédente. Ce dernier est considéré comme le plus significatif.

CHU – Budget principal

	Taux brut sur ex. courant	Taux brut sur ex. précédent
31/12/23	84,59	97,34
31/12/24	80,84	97,38

CHU – Budget DNA

	Taux brut sur ex. courant	Taux brut sur ex. précédent
31/12/23	51,67	99,79
31/12/24	53,79	98,81

CHU – Budget Ecoles Institut de formation

31/12/23	79,55	99,12
31/12/24	78,66	97,85

CHU - Budget EHPAD

31/12/23	98,44	99,99
31/12/24	95,25	99,94

CHU – Budget GHT

31/12/23	-	100
31/12/24	100	100

CHU – Budget USLD

31/12/23	95,02	100
31/12/24	95,52	99,23

Situation des restes à recouvrer (en Euros) - Source CDG-IC5

	Hospitalisés et consultants	Caisses de S.S.	État	Département	Autres tiers-payants	Autres débiteurs	Total
CDG Définitif – 2022							
Montant	6 442 412	79 538 046	610 801	214 905	11 964 092	133 730	98 903 985
Nombre de titres	41 643	42 234	574	350	48 507	82	133 390
Montant moyen	155	1 883	1 064	614	247	1 631	
CDG Définitif – 2023							
Montant	6 967 727	86 549 289	695 010	318 616	12 171 873	274 950	106 977 465
Nombre de titres	42 940	42 788	671	282	48 105	78	134 864
Montant moyen	162	2 023	1 036	1 130	253	3 525	
CDG Définitif – 2024							
Montant	8 801 444	141 477 947	806 471	216 847	14 093 036	274 454	165 670 200
Nombre de titres	42 248	55 973	795	227	56 110	83	155 436
Montant moyen	208	2 528	1 014	955	251	3 307	

Part des restes à recouvrer par catégorie de débiteurs

	Hospitalisés et consultants	Caisses de S.S.	État	Département	Autres tiers-payants	Autres débiteurs
CDG Définitif – 2022						
% de montant	6,51 %	80,42 %	0,62 %	0,22 %	12,10 %	0,14 %
% Nbre de titres	31,22 %	31,66 %	0,43 %	0,26 %	36,36 %	0,06 %
CDG Définitif – 2023						
% de montant	6,51 %	80,90 %	0,65 %	0,30 %	11,38 %	0,26 %
% Nbre de titres	31,84 %	31,73 %	0,50 %	0,21 %	35,67 %	0,06 %
CDG Définitif – 2024						
% de montant	5,31 %	85,40 %	0,49 %	0,13 %	8,51 %	0,17 %
% Nbre de titres	27,18 %	36,01 %	0,51 %	0,15 %	36,10 %	0,05 %

Le montant global des restes à recouvrer 2024 progresse fortement par rapport à 2023 (+ 55%) avec une tendance moindre pour le nombre de titres mais tout de même marquée (+15%).

Ce sont principalement les titres émis à l'encontre des caisses de sécurité sociale qui enregistre la plus forte augmentation en montant (plus de 54 millions d'Euros). Corrélé à une hausse de 30 % du nombre de titres, le montant moyen des titres à l'encontre des caisses de sécurité sociale progresse de 500€.

	Rapport Financier 2024	DAFCGF
		Version n°1.0 du 12/05/2025
		Page 44/46

La dépréciation des créances (limitée aux débiteurs autres que publics)

Mécaniquement les montants à provisionner aux comptes 491 et 496 augmentent sensiblement.

Dépréciation des comptes de redevables (c/491)

Hospitalisés et consultants	4 784 702,06
Mutuelles et compagnies d'assurance	322 606,47
Divers autres tiers payants	216 267,17
Autres redevables – clients activités subsidiaires	98 405,04
TOTAL	5 421 980,74

Dépréciation des comptes de débiteurs divers (c/496)

Débiteurs divers	3 866 492,93
-------------------------	---------------------

La constatation de l'irrecouvrabilité des créances

Les pertes sur créances irrécouvrables admises en non-valeur par l'établissement et comptabilisées en 2024 au compte 6541 s'élèvent à **564 399,54€** (593 673,94€ en 2023), tandis que le montant des créances éteintes comptabilisé au compte 6542 se limite à **50 246,04€** (26 622,21 € en 2023).

Les admissions en non-valeur concernent principalement des titres de recettes émis antérieurement à N-2 à l'encontre de personnes physiques ou morales de droit privé dont l'irrecouvrabilité est avérée par l'exercice de poursuites infructueuses.

L'irrecouvrabilité des créances éteintes résulte en revanche d'une décision de justice et s'impose au créancier (dossiers clôturés pour insuffisance d'actif (CIA) suite à liquidation / redressement judiciaire principalement).



Rapport Financier 2024

DAFCGF

Version n°1.0
du 12/05/2025

Page 45/46

